YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2007

DELIBERATION N° 2007/11/1308

OBJET : Prolongation de l'agrément du Relais Assistantes Maternelles - Avenant n°4 à la convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2004 approuvant les termes de l'avenant n°3 à la convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales relatif au renouvellement de l'agrément du Relais Assistantes Maternelles pour une période allant du 1er novembre 2004 au 30 octobre 2007,

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger cet agrément jusqu'à la fin de l'année en cours, soit du 1er novembre 2007 au 31 décembre 2007,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°4 à intervenir entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant n°4 ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture
le 29-11-07
et de la publication le 30-11-07
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

HÔTEL DE VILLE
66, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr – Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire